

L'honorable M. GRIESBACH: L'honorable monsieur a demandé le consentement unanime.

Le très honorable M. GRAHAM: Non.

Son Honneur le PRESIDENT: L'honorable monsieur a mentionné le consentement unanime du Sénat, car il avait quelque doute quant à sa faculté de retirer son avis. Il est libre de le retirer. S'il désire le retirer, il doit signifier son intention.

L'honorable M. HARDY: Retiré.

#### MOTION D'AJOURNEMENT POUR DISCUTER UNE AFFAIRE D'IMPORTANCE PUBLIQUE

L'honorable M. GRIESBACH: Honorables sénateurs, je demande permission de proposer l'ajournement de la Chambre, afin d'attirer l'attention sur une affaire d'urgente importance publique.

Ainsi que j'allais en faire l'observation, la Chambre est parfaitement au courant de la suite des événements en cette affaire. Nous avons d'abord reçu une demande de l'autre Chambre de permettre à trois membres du Sénat de comparaître comme témoins devant le comité qui siège actuellement. En donnant permission aux trois membres de comparaître devant le comité, cette Chambre a adopté la formule dictée par les précédents, eu égard aux droits, privilèges et immunités des membres du Sénat, et a ajouté à la fin de la permission les mots "s'ils le jugent à propos".

L'honorable M. HARDY: L'honorable monsieur discute-t-il la motion d'ajournement?

L'honorable M. GRIESBACH: Oui.

L'honorable M. HARDY: Une motion d'ajournement ne peut être discutée.

L'honorable M. GRIESBACH: L'objet est de discuter une question d'urgente importance publique.

L'honorable M. HARDY: La motion d'ajournement ne peut être discutée.

L'honorable M. GRIESBACH: Je ne discute pas la motion d'ajournement; je discute une affaire d'urgente importance publique.

En ajoutant les mots "s'ils le jugent à propos", à la fin de son consentement, la Chambre a déclaré son adhésion à un droit ancien et constitutionnel, que les membres de cette Chambre ne peuvent être contraints à comparaître devant un comité de la Chambre des Communes. Sur ces trois membres, l'honorable sénateur de Lanark (l'honorable M. Haydon) a présenté un certificat de médecin attestant son incapacité de comparaître devant le comité; l'honorable sénateur de la Vallière (l'honorable M. Raymond) a comparu et témoigné; et l'honorable sénateur de Welling-

L'hon. M. HARDY.

ton (l'honorable M. McDougald), par le ministère de son avocat, qui a comparu devant le comité dans une autre Chambre, a exposé, dans une déclaration minutieusement préparée, quatre raisons pour lesquelles l'honorable sénateur ne devrait pas comparaître—en d'autres termes, les raisons pour lesquelles il exercerait son droit constitutionnel, son droit personnel, de comparaître devant ce comité, s'il le jugeait à propos, même s'il avait obtenu le consentement de cette Chambre.

Le 16 courant, l'honorable sénateur de Wellington, de sa place en cette Chambre, a lu les raisons que son avocat avait exposées devant le comité de la Beauharnois, motivant son refus de comparaître, puis il a ajouté:

Il n'est que juste et équitable, ce me semble, que je donne aux honorables membres du Sénat la déclaration officielle qui a été présentée, par le ministère de mon avocat, au comité de la Chambre des Communes, énonçant mes raisons de ne pas comparaître devant ce comité. Je sollicite le privilège de lire cette déclaration...

Puis il a lu la déclaration, et il a terminé par ces mots:

Je demande que les honorables membres du Sénat prennent ma pétition en considération.

L'honorable sénateur décida d'exercer son droit constitutionnel de refuser de comparaître devant ce comité. Il en a informé le comité, et il en a informé cette Chambre. Puis on a fait ressortir en cette Chambre le devoir et l'obligation d'affirmer les droits du Sénat, d'aller à la rescousse de l'honorable monsieur, et de le défendre contre toute attaque pouvant être faite contre lui. J'ose dire que tous les membres de cette Chambre, indépendamment de leurs opinions quant à la sagesse de l'attitude assumée par l'honorable monsieur, étaient disposés à l'appuyer à l'extrême dans son attitude.

A l'appui de cette fervente demande, l'honorable sénateur de Leeds (l'honorable M. Hardy) a proposé la nomination d'un comité du Sénat qui serait chargé d'instituer une enquête analogue.

Le très honorable M. GRAHAM: Il a donné avis.

L'honorable M. GRIESBACH: Il a donné avis. Le comité de la Chambre des Communes a alors assigné l'honorable sénateur de Wellington (l'honorable M. McDougald). Sans donner avis à cette Chambre, et, à en juger par les remarques de l'honorable sénateur de Leeds (l'honorable M. Hardy), sans même lui donner avis, l'honorable sénateur de Wellington s'est présenté devant le comité de la Chambre des Communes, où il a rendu témoignage.

J'émetts l'avis que, dans les circonstances, et afin de pouvoir éviter toute erreur à l'avenir,